



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/65
23 octobre 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-quinzième réunion
Paris, 16-20 novembre 2015

PROPOSITION DE PROJET : SEYCHELLES

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (troisième tranche) Allemagne

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Seychelles

I) TITRE DU PROJET	AGENCE	APPROUVÉ - RÉUNION	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase 1)	Allemagne (principale)	63 ^e réunion	100 % d'ici 2025

II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2014	0,43 (tonne PAO)

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2014	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					0,43				0,43

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 - 2010 :	1,4	Point de départ des réductions globales durables :	1,4
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	1,4	Restante :	0

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2015	Total
Allemagne	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,4	0,4
	Financement (\$US)	202 800	202 800

VI) DONNÉES DU PROJET		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 à 2024	2025	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal		s.o.	s.o.	1,4	1,4	1,26	1,26	1,26	1,26	1,26	0,91	0,46	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		1,25	1,25	0,94	0,70	0,53	0,40	0,30	0,30	0,30	0,30	0,0	s.o.
Financement convenu (\$US)	Allemagne	200 000	0	160 000	0	180 000	0	0	0	0	0	60 000	600 000
	Coûts du projet												
	Coûts d'appui	25 333	0	20 267	0	22 800	0	0	0	0	0	7 600	76 000
Financement approuvé par ExCom (\$US)	Allemagne	200 000	0	160 000	0	0							360 000
	Coûts du projet												
	Coûts d'appui	25 333	0	20 267	0	0							45 600
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$US)	Allemagne	0	0	0	0	180 000							180 000
	Coûts du projet												
	Coûts d'appui	0	0	0	0	22 800							22 800

Recommandation du Secrétariat :	Pour approbation globale

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement des Seychelles, le gouvernement de Allemagne, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté à la 75^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la troisième tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 180 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 22 800 \$US. La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche et le plan de mise en œuvre pour 2015-2025.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC

2. Le gouvernement des Seychelles a déclaré une consommation de 0,43 tonne PAO de HCFC en 2014. La consommation de HCFC en 2010-2014 est montrée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC des Seychelles (données 2010-2014 de l'Article 7)

HCFC	2010	2011	2012*	2013	2014	Référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	24,0	16,6	18,3	10,09	7,83	24,7
HCFC-141b	0,0	0,15	0,00	0,00	0,00	0,2
Total (tonnes métriques)	24,0	16,7	18,3	10,09	7,83	24,9
Tonnes PAO						
HCFC-22	1,3	0,93	1,01	0,55	0,43	1,4
HCFC-141b	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
Total (tonnes PAO)	1,3	0,93	1,01	0,55	0,43	1,4

*La consommation déclarée en 2012 dans le cadre de l'Article 7 ne comprenait pas la consommation pour l'entretien des navires étrangers. À compter de 2013, cette consommation a été incluse dans la consommation intérieure.

3. La consommation en 2012 a été attribuable à l'accumulation de réserves et à la quantité excédentaire utilisée pour l'entretien de navires étrangers. La consommation de HCFC en 2013 et 2014 a diminué après la mise à exécution des contingents, la mise en œuvre du PGEH, la plupart des hôtels cinq étoiles ayant reconverti leurs équipements de climatisation à des solutions de remplacement, et aucun navire étranger n'est plus rechargé aux Seychelles à moins d'un entretien d'urgence.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

4. Le gouvernement des Seychelles a déclaré, dans le rapport de mise en œuvre du programme de pays de 2014, des données sectorielles de consommation de HCFC qui concordent avec les données déclarées dans le cadre de l'Article 7.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

5. En 2010, le gouvernement des Seychelles a émis la Loi sur la protection de l'environnement afin de soutenir l'élimination des HCFC. La réglementation établit des procédures et des conditions pour la réglementation de l'import-export et la vente de HCFC. Le système d'autorisation des Seychelles est entré en vigueur en septembre 2010 et le système de contingentement, en 2012, afin de réglementer les importations de HCFC. L'interdiction d'utiliser du HCFC-141b est en place depuis 2010. Il est prévu d'interdire l'importation d'équipements avec HCFC dès 2018.

6. Tous les importateurs doivent demander une autorisation et un contingent d'importation de HCFC. L'Unité nationale d'ozone (UNO) détermine le contingent selon la consommation maximale admissible et le distribue parmi les importateurs. Le bureau des importations du ministère des Finances

émet les autorisations en fonction de la distribution des contingents établis par l'Unité nationale d'ozone. Les autorités douanières vérifient les contingents aux ports d'entrée.

Secteur de l'entretien en réfrigération

7. Les activités suivantes ont été mises en œuvre durant la deuxième tranche :

- a) Deux sessions de formation en douanes vertes ont été organisées pour 32 agents des douanes et agents d'exécution de la loi. Les agents ont démontré l'utilisation d'identificateurs et les questions de sécurité liés à la manipulation de frigorigènes inflammables;
- b) Trente-cinq participants, dont des formateurs de l'Institut de technologie des Seychelles (SIT), qui est le centre de formation des techniciens, ont reçu une formation en bonnes pratiques d'entretien et en manipulation sécuritaire des frigorigènes naturels;
- c) Un formateur a été formé en Allemagne en ce qui a trait à l'utilisation de frigorigènes naturels, y compris le CO₂, les hydrocarbures (HC) et l'ammoniac dans les équipements commerciaux et domestiques. Le formateur a par la suite dispensé deux cours de formation à 37 techniciens;
- d) Un programme obligatoire de certification des techniciens a été mis en œuvre afin de s'assurer que les techniciens qui manipulent des frigorigènes sont adéquatement formés pour travailler avec ces frigorigènes;
- e) On a terminé l'achat d'équipements pour la démonstration des équipements de climatisation utilisant du HC-290 et des panneaux solaires, et la livraison des équipements est attendue à la fin de 2015; et
- f) On a procédé à des activités de sensibilisation visant à informer l'industrie de l'élimination accélérée des HCFC et de la diminution graduelle des HFC.

Unité de mise en œuvre et de suivi du projet (Groupe de gestion de projets)

8. L'Unité nationale d'ozone a procédé au suivi et à la coordination des activités prévues dans le PGEH, afin de s'assurer de l'efficacité de leur mise en œuvre. On a retenu les services d'un consultant pour procéder à des visites sur le terrain et recueillir des informations.

Financement décaissé

9. En date de septembre 2015, des 360 000 \$US approuvés jusqu'à maintenant, 337 868 \$US avaient été décaissés. Le solde de 22 132 \$US sera décaissé en 2016 (Tableau 2).

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH des Seychelles (\$US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
Allemagne	200 000	200 000	160 000	137 868	360 000	337 868
Taux de décaissement (%)	100,0		86,2		93,9	

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

10. La troisième tranche de financement du PGEH sera mise en œuvre entre novembre 2015 et novembre 2024, et les activités suivantes seront entreprises :

- a) Dispenser cinq cours de formation pour 50 agent de douane en ce qui a trait à l'identification des nouveaux frigorigènes et à la prévention du commerce illicite (15 000 \$US);
- b) Fournir des équipements pour l'identification de nouveaux frigorigènes et mélanges (10 000 \$US);
- c) Dispenser cinq cours de formation à 125 techniciens en bonnes pratiques d'entretien, manipulation et utilisation sécuritaires des frigorigènes naturels (20 000 \$US);
- d) Fournir des outils et des équipements aux techniciens et à l'institut de formation pour la récupération et la réutilisation des frigorigènes, la reconversion aux hydrocarbures, et mise à jour du centre de formation (80 000 \$US);
- e) Poursuivre le projet de démonstration de la climatisation à l'aide du HC-290 et de l'énergie solaire (15 000 \$US);
- f) Dispenser deux ateliers pour les intéressés et effectuer des activités de sensibilisation auprès du public afin de promouvoir l'utilisation du HC-290 (27 000 \$US); et
- g) Assurer le suivi et la coordination des projets (35 132 \$US, incluant 22 132 \$US de la tranche précédente).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport sur la consommation de HCFC

11. Le Secrétariat a demandé des explications sur la méthodologie servant à déclarer la consommation de HCFC actuellement utilisée par les Seychelles dans le contexte de la décision 70/19¹ du Comité exécutif. On a expliqué qu'à partir de 2013, la consommation de HCFC-22 pour l'entretien des navires avait été incluse dans la consommation domestique. Le gouvernement a établi une nouvelle politique à l'effet que seuls les navires intérieurs seront chargés aux Seychelles. Les navires étrangers ont été informés que l'entretien de leurs équipements avec HCFC ne peut être effectué aux Seychelles en raison des importations limitées de HCFC, qui doivent d'abord servir aux besoins domestiques. Le système d'autorisation et de contingentement des HCFC est strictement réglementé et observé, et 15 pour cent du contingent national total sont assignés à l'industrie de la navigation.

12. Le Secrétariat a pris note que, bien qu'une demande de financement ait été présentée à la 75^e réunion afin de vérifier la consommation, la vérification n'avait pas été effectuée en 2013 et 2014. Étant donné l'importance de la vérification de la méthodologie de déclaration de la consommation de HCFC, il a été convenu avec le gouvernement des Seychelles que la vérification de la consommation de 2013 et 2014 serait effectuée immédiatement après que le financement soit approuvé à la 75^e réunion et le rapport de vérification sera présenté au Secrétariat avant la 76^e réunion. Le Secrétariat présentera au Comité exécutif un rapport sur les résultats de la vérification.

¹ Le Comité exécutif a reconnu que le gouvernement des Seychelles avait établi un système de contingentement pour contrôler les importations et les exportations de HCFC, qu'il s'était engagé à respecter les objectifs dans son accord avec le Comité exécutif, et qu'il inclurait la consommation de SAO utilisée pour l'entretien des navires étrangers dans sa consommation domestique dans son rapport annuel dans le cadre de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

13. Le gouvernement des Seychelles a déjà mis en place des contingents d'importation de 4,3 tonnes métriques (0,24 tonne PAO) de HCFC pour 2015.

Secteur de l'entretien en réfrigération

14. En prenant note que la stratégie du pays pour l'élimination accélérée est de reconvertir les climatiseurs avec HCFC-22 à des climatiseurs avec HC-290, le Secrétariat a réitéré ses décisions 72/17², 72/41³, et 73/34⁴, sur la reconversion aux hydrocarbures et aux questions en matière de sécurité. Le Secrétariat a été informé que le gouvernement des Seychelles était entièrement au courant des décisions et qu'il avait effectué plusieurs démarches afin de s'assurer que les questions de sécurité étaient traitées de manière appropriée. La loi existante sur la protection de l'environnement couvre la manipulation des produits chimiques dangereux. On est à élaborer un nouveau projet de règlement afin d'inclure l'utilisation des frigorigènes aux hydrocarbures (HC), moment auquel les normes de l'Union européenne seront probablement adoptées. Les techniciens qui procèdent aux reconversions ont reçu une formation en matière d'utilisation et de manipulation sécuritaire des HC, et ils sont accrédités pour effectuer ces reconversions. Ils ont aussi reçu un avertissement indiquant que le technicien est le seul responsable de toute reconversion aux HC. Un consultant employé par l'Unité nationale d'ozone assure le suivi du procédé de reconversion, afin de s'assurer que les procédures et normes de sécurité sont respectées. Les climatiseurs reconvertis sont étiquetés de manière appropriée et indiquent le risque d'incendie, le type de frigorigène et la quantité chargée. Les utilisateurs finals ont été informés des risques pour la sécurité et de leur responsabilité à assurer l'entretien approprié des appareils reconvertis. Jusqu'à maintenant, la reconversion a été limitée aux petits conditionneurs d'air à deux blocs avec une charge inférieure à 300 grammes pour la démonstration. Les activités de reconversion sur une grande échelle ne seront effectuées qu'après 2018, lorsque l'interdiction d'importer des équipements avec HCFC sera en vigueur.

15. En ce qui a trait à l'infrastructure pour l'approvisionnement en hydrocarbures de catégorie frigorigène au pays, on a indiqué que l'Unité nationale d'ozone avait une petite quantité de frigorigènes avec HC à des fins de formation et de démonstration. Les importateurs locaux apportent avec eux de petites canettes de HC-600a et de HC-290. Les HC sont exempts de frais de douane afin de promouvoir leur utilisation.

16. En ce qui a trait à la durabilité de la formation de techniciens, les Seychelles ont mis en place un programme d'accréditation et d'autorisation pour les techniciens. L'institut de formation SIT a été soutenu par des équipements et des formateurs formés, et il dispensera les cours de formation aux

² Si le pays reconvertit des équipements de réfrigération et de climatisation avec HCFC à des frigorigènes inflammables ou toxiques et à l'entretien associé, il le fait en étant entendu qu'il en assume toutes les responsabilités et tous les risques associés.

³ Les pays de l'Article 5 sont incités, lorsqu'ils mettent en œuvre leurs PGEH, à envisager, au besoin et lorsqu'il est faisable de le faire: i) d'élaborer des règles et des codes de pratique, et d'adopter des normes pour l'introduction sécuritaire de frigorigènes inflammables et toxiques étant donné le risque potentiel d'accidents et d'effets négatifs sur la santé associés à leur utilisation; ii) de prendre des mesures pour limiter l'importation d'équipements avec HCFC et de faciliter l'introduction de produits de remplacement efficaces en matière d'énergie et respectueux du climat; et iii) de mettre l'accent sur les activités du secteur de l'entretien en réfrigération sur la formation de techniciens, les bonnes pratiques, la manipulation sécuritaire des frigorigènes, le confinement, la récupération et le recyclage des frigorigènes récupérés plutôt que la reconversion.

⁴ Si un pays décidait, après avoir pris en compte la décision 72/17, de procéder aux reconversions qui utilisaient des substances inflammables dans des équipements initialement conçus pour des substances ininflammables, il ne devrait le faire qu'en conformité avec les normes et protocoles pertinents.

techniciens dans le cadre du programme d'accréditation. Pour la formation en douanes, l'initiative douanes vertes procède à la formation annuelle d'agents, et le curriculum pour la formation sera revu régulièrement afin d'intégrer les nouvelles situations en rapport avec l'élimination des HCFC, ce qui assurera la durabilité de la formation en douane.

Conclusion

17. La mise en œuvre du PGEH des Seychelles avance. Le système d'autorisation et de contingentement est efficacement respecté et il est prévu d'interdire l'importation d'équipements avec HCFC dès 2018. Le gouvernement des Seychelles a respecté les objectifs d'élimination accélérée indiqués dans l'accord. Des cours de formation ont été dispensés à des techniciens et des agents de douane. La formation en cours de techniciens a été intégrée au curriculum de l'institut de formation professionnelle afin de s'assurer de la durabilité du développement des capacités. Le projet de démonstration sur l'utilisation des HC sera terminé en 2016. Les activités de sensibilisation ont eu un effet substantiel sur l'industrie et les utilisateurs finals afin de procéder à la reconversion aux HC. Étant donné le progrès réalisé et le financement décaissé de 86 pour cent, le Secrétariat recommande l'approbation de la troisième tranche. Le gouvernement des Seychelles présentera un rapport de vérification de la consommation de 2013 et 2014 huit semaines avant la 76^e réunion.

RECOMMANDATION

18. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) des Seychelles.

19. Le Secrétariat du Fonds recommande aussi l'approbation globale de la troisième tranche du PGEH des Seychelles, et le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche 2015-2025, au niveau de financement indiqué au tableau ci-dessous, en étant entendu que le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour 2013 et 2014 serait présenté à la 76^e réunion. Et que si les Seychelles décidaient de reconvertir des équipements à des frigorigènes inflammables ou toxiques ou les utilisaient dans des équipements initialement conçus pour des substances ininflammables et pour l'entretien associé, le pays doit le faire conformément aux normes et protocoles pertinents et il en assume toutes les responsabilités et tous les risques associés.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (troisième tranche)	180 000	22 800	Allemagne